



8 mars 2025

Mobilisé·es et en grève féministe



En 2025, la progression de l'extrême droite partout dans le monde menace toujours plus les droits des femmes et des minorités de genre. À l'international, les gouvernements de Milei, Trump, et Meloni s'attaquent à l'IVG, aux droits des personnes trans, ou des victimes de violences sexuelles. En France, les gouvernements successifs sont toujours plus réactionnaires. Ils ne cessent d'instrumentaliser les luttes féministes à des fins racistes et xénophobes. Leurs politiques austéritaires et conservatrices s'attaquent aux droits des femmes et des LGBTQIA+. C'est pourquoi SUD éducation appelle les personnels de l'Éducation nationale à se mettre en grève féministe et à participer aux mobilisations le 8 mars pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes !

Nos corps, nos choix dans la société comme à l'école



En 2025, la liberté des femmes à disposer de leur corps est toujours attaquée par le système patriarcal.

L'inscription de la liberté à recourir à l'IVG dans la constitution est une victoire féministe. Cependant elle ne rend pas effectif ce droit. Des centres IVG ferment. Les pilules abortives subissent des pénuries répétées. Les personnes trans sont exclues de la loi constitutionnelle. La clause de conscience continue d'entraver l'accès à l'IVG. Chaque année, 5 000 personnes sont contraintes d'aller avorter à l'étranger. Le droit à l'IVG est également menacé par la progression des idées réactionnaires et d'extrême droite qui souhaitent "réarmer démographiquement" la France, en contrôlant le ventre des femmes. Les positions fémonationalistes instrumentalisent le féminisme à des fins électorales, homophobes, transphobes et racistes.

La volonté de contrôle des corps passe également par des violences sur les personnes LGBTQIA+. Les projets de loi remettant en cause la possibilité pour les mineur·es de transitionner constituent une menace pour le droit à définir son identité de genre. Les personnes intersexes subissent toujours mutilations et traitements hormonaux imposés dès le plus jeune âge. À l'école, le changement de l'identité de genre est toujours conditionné à l'accord des parents. SUD éducation revendique le droit de toute personne à s'autodéterminer, à l'école comme ailleurs.

A l'école, la multiplication des injonctions vestimentaires permet aux adultes et à l'institution scolaire de contrôler les corps des filles. Depuis la rentrée 2023, le port de l'abaya est interdit, transformant un peu plus les établissements publics d'éducation en lieux de répression et de discrimination sexiste et raciste. Cette interdiction s'inscrit dans la continuité des offensives islamophobes mises en place, depuis la loi de 2004. Les élèves musulmanes ou perçues comme telles subissent une suspicion généralisée comme le montrent également les dernières déclarations du ministre de l'intérieur. De même, dans de nombreux établissements scolaires, des élèves se voient rappeler à l'ordre ou refuser l'accès à leurs établissements sous prétexte du port de tenues jugées trop provocantes. Ces injonctions s'inscrivent dans la culture du viol. En décrétant comment les filles peuvent s'habiller, l'école véhicule des stéréotypes sexistes, racistes et coloniaux. Il faut au contraire réaffirmer aux filles que leur corps leur appartient et que leurs choix vestimentaires ne sont ni des menaces ni des invitations. SUD éducation se tient au côté des élèves dans leur combat pour s'habiller comme elles le souhaitent, à l'école comme ailleurs.

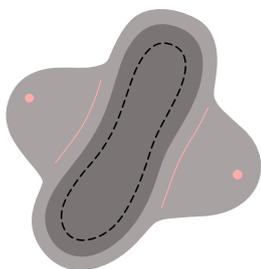
Partout les femmes sont victimes de violences sexistes et sexuelles

Tous les jours, les femmes et les personnes discriminées en raison de leur genre subissent des violences verbales, psychologiques, économiques, médicales, physiques ou sexuelles. Les procès Pélicot et Le Scouarnec, ou les violences sexuelles au sein de l'institution Notre Dame de Bettharam à Pau, nous rappellent que les violences sexuelles s'exercent partout. Elles sont des rappels constants à l'ordre patriarcal. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'année 2024 décompte 137 féminicides, un viol ou une tentative de viol a lieu toutes les 2 minutes 30, une femme sur deux a déjà subi des violences sexuelles. Les femmes et minorités de genre qui sont la cible du racisme, du validisme, du classisme et des LGBTIphobies sont encore plus vulnérables et exposées aux violences sexistes et sexuelles : 85% des personnes trans sont agressées au cours de leur vie, 75% des agressions islamophobes visent des femmes et les femmes handicapées sont encore deux fois plus victimes de violences sexuelles que les autres femmes. Les enfants sont les premières victimes des violences sexuelles (une fille sur cinq et un garçon sur treize).

Au travail, l'employeur et la hiérarchie sont responsables de la prévention des violences sexistes et sexuelles, de la protection et de l'accompagnement des victimes. Cependant, les victimes et les collègues qui dénoncent ne bénéficient souvent ni de protection ni d'accompagnement convenables. De même, la prise en charge des violences sexuelles dont sont victimes les élèves est rarement à la hauteur des enjeux. L'école ne peut et ne doit pas être le lieu où les élèves apprennent que les victimes ne sont pas cruées et que les agresseurs sont protégés. L'omerta sur les violences sexistes et sexuelles doit être levée et les pouvoirs publics doivent mettre en place des mesures adéquates.

Le droit au congé hormonal

Avec un taux de féminisation de plus de 70 %, il est grand temps pour le ministère de l'Éducation Nationale, mais aussi pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, de prendre des mesures concrètes pour le droit à un congé hormonal. 65% des femmes déclarent avoir déjà été confrontées à des difficultés liées à des douleurs de règles au travail. 21% des salariées menstruées ont déjà fait l'objet de moqueries ou de remarques liées aux menstruations. Les douleurs menstruelles et l'endométriose sont minimisées, invisibilisées ou considérées comme normales.



Pourtant, elles pèsent sur la rémunération des personnes menstruées qui subissent le jour de carence lorsque la douleur les empêche d'aller travailler. Le droit au congé menstruel existe dans d'autres pays comme l'Espagne. SUD éducation revendique le droit à prendre un congé hormonal sous la forme d'ASA (autorisations spéciales d'absence) rémunérée et sans justificatif, la reconnaissance de l'endométriose comme affection longue durée, la mise à disposition d'une salle de détente et des pauses adaptées aux besoins des personnes qui ont leurs règles, un recrutement massif de médecins du travail, formé·es en santé au travail le bénéfice de la visite médicale annuelle pour l'ensemble des personnels.



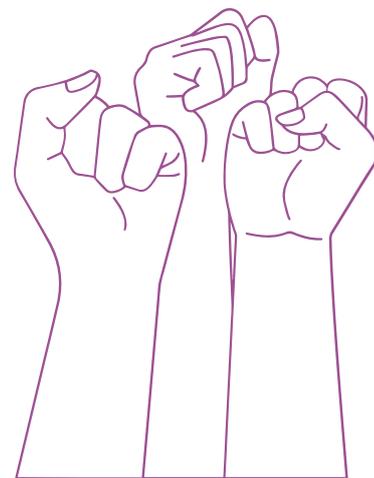
De même, dans les établissements scolaires, 80% des jeunes filles sont stressées d'avoir leurs règles et 53% des élève menstruées ont déjà manqué l'école à cause de leurs menstruations. La précarité menstruelle est donc un frein à la scolarité des élèves. SUD éducation revendique la mise en place de protections hygiéniques dans tous les établissements scolaires et universitaires, et une éducation à la santé menstruelle. Levons le tabou des règles pour améliorer les conditions de travail et d'étude de tou·tes !

Les inégalités de genre : de la vie scolaire à la vie professionnelle

Comme le rappelait le Haut conseil à l'égalité en 2022, l'école contribue à perpétuer le sexisme dans notre société. L'école accorde moins de place aux filles qu'aux garçons, d'un point de vue spatial mais surtout sonore (30% de moins de temps de parole). Les femmes sont encore sous-représentées dans les contenus scolaires et les filles manquent donc de figures auxquelles s'identifier. Ces inégalités à l'école renforcent les stéréotypes de genre dans notre société, notamment en raison d'une orientation choisie moins librement chez les filles et qui les conduit à désertier les filières techniques et scientifiques en lycée.

Une fois dans le monde du travail, les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes métiers. D'après le rapport de janvier 2025 du Haut conseil à l'égalité sur l'état du sexisme en France, les métiers à prédominance masculine sont survalorisés. À l'inverse, l'expertise nécessaire, la pénibilité et le temps de travail réel des métiers féminins ne sont pas reconnus. Cela conduit à d'importants écarts de salaires.

Dans notre ministère, la situation des AESH, dont 93% sont des femmes, est l'illustration parfaite de ce phénomène. Il est donc urgent que le ministère reconnaisse enfin l'expertise des AESH, ce qui passe par la création d'un vrai statut de la fonction publique et une augmentation salariale conséquente.



Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : un droit pour toutes et tous

Depuis 2001, les élèves doivent bénéficier tout au long de leur scolarité de 3 séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) minimum par an (article L312-16 du Code de l'éducation). Ces séances ont notamment pour objectifs de sensibiliser les élèves aux violences sexistes et sexuelles, de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et de lutter contre les LGBTIphobies. Le dernier rapport du Haut conseil à l'égalité indique que, faute de moyens, moins de 15% des élèves bénéficient de ces séances.

Les programmes de ces séances d'Evars ont enfin été publiés le 6 février dernier. SUD éducation se réjouit que des notions essentielles telles que l'identité de genre, l'homophobie ou la transphobie y aient été intégrées. Cependant nous déplorons que certains termes comme "LGBT+phobies" (introduit en terminale) et "identité de genre" (introduit en 3ème) ne soient pas enseignés plus tôt, afin de permettre aux élèves de bénéficier d'une éducation positive et inclusive tout au long de leur scolarité.

Les attaques réactionnaires et de l'extrême droite contre l'Evars se sont intensifiées depuis l'annonce du projet de programme. Les collectifs "Parents vigilants", "Mamans louves" ou encore "SOS éducation" n'ont cessé de désinformer l'opinion publique sur le contenu des séances d'Evars, et de faire pression sur la communauté éducative. Ces groupes tentent de faire oublier que 9 Français·es sur 10 soutiennent l'instauration des séances d'Evars, d'après le dernier rapport du HCE. Face à leur propagande mensongère, il convient de rappeler que les séances d'Evars sont une nécessité pour lutter contre de nombreuses discriminations et violences dont nos élèves sont les cibles, et en particulier contre la pédocriminalité et surtout l'inceste, dont 1 enfant sur 10 est victime.

Il faut maintenant que le ministère forme tous les personnels à l'Evars, via la formation initiale et la formation continue, mais aussi qu'il flèche des moyens financiers pour permettre des séances en effectif réduit et en co-intervention, ainsi que la participation d'associations féministes spécialistes de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Réforme des retraites : un pas en arrière dans l'autonomie financière des femmes !



La réforme des retraites a largement pénalisé les femmes car celles-ci ont des carrières plus hachées, des salaires plus bas et travaillent davantage à temps partiel. Les écarts de pension sont de 38% en moyenne entre les hommes et les femmes. La forte mobilisation sociale a contraint le gouvernement à rouvrir le dossier des retraites : SUD éducation dénonce les injustices envers les femmes qu'ont constitué les réformes des retraites de 2003 et de 2023 et revendique toujours leur abrogation.

SUD éducation appelle à se mettre en grève le 8 mars et à participer massivement à toutes les initiatives et mobilisations.



SUD éducation revendique :

- une organisation du travail revue au prisme de la vie globale des agentes ;
- la revalorisation des salaires et des carrières des métiers féminisés ;
- l'application pleine et entière de la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ;
- le bénéfice systématique de la protection fonctionnelle pour les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles au travail ou de violences conjugales ;
- une formation à l'Evars de l'ensemble des personnels sur temps de travail avec les associations spécialisées sur ces sujets ;
- des moyens financiers pour permettre l'effectivité dans toutes les classes des trois séances annuelles d'Evars en effectif réduit, ainsi que le financement d'association spécialisées ;
- l'introduction dans les programmes dès le plus jeune âge des notions de LGBTIphobies et d'identité de genre ;
- la suppression de la clause de conscience concernant l'IVG, l'accès effectif à l'IVG sur l'ensemble du territoire et une constitutionnalisation du droit à l'IVG incluant les personnes trans ;
- la mise en œuvre d'un congé hormonal sous la forme d'ASA rémunérée ;
- la reconnaissance de l'endométriose comme affection longue durée en tant qu'ALD 30 ;
- la mise à disposition de protections périodiques dans les établissements ;
- la fin des injonctions et des violences sexistes, racistes et LGBTIphobes à l'encontre des élèves et étudiant-es.